



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU MARDI 11 AVRIL 2017**

Secrétaire de séance : Daniel Vermare

► Validation du compte-rendu de la précédente séance du Conseil Municipal :

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 14 mars 2017 a été mis à disposition de l'ensemble des élus municipaux et, sans remarques ou observations, le Conseil valide ce document.

► Compte-rendu des délégations du Maire :

- Concernant le projet de Halle-Préau : Monsieur le Maire nous informe d'un mail accusant réception de la demande de subvention à la Région (le montant qui nous sera attribué n'est pas encore connu). La même demande a été établie auprès de Mme la Sénatrice Annie Guillemot. Après examen du dossier, le parlementaire devrait nous accorder une subvention de 30 000 €.

► Délibération signature avenant changement maîtrise d'œuvre pour la Halle-Préau :

Ce point a été ajouté à l'ordre du jour à l'unanimité.

Monsieur le Maire nous informe de la cessation d'activité de « DuDo & Cie ». Cette société est reprise par « Atrium 21 » (c'est un changement interne de gérance, avec les mêmes interlocuteurs). Monsieur le Maire propose la signature de cet avenant, qui concerne la maîtrise d'œuvre pour la construction de la Halle-Préau. Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition.

► Vote du compte administratif 2016 du budget général et du budget annexe d'assainissement :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les comptes administratifs 2016, pour le budget principal et pour le budget annexe d'assainissement.

Pour le budget principal, on observe un excédent annuel de fonctionnement de 122 006,53 € et un déficit annuel d'investissement de 189 788,55 €.

Pour le budget assainissement, on note un excédent annuel de fonctionnement de 61,52 € et un déficit annuel d'investissement de 4 634,30 €.

Avec la reprise des soldes antérieurs, le budget principal présente les résultats propres cumulés suivants : 623 030,29 € pour le fonctionnement et - 48 712,26 € pour l'investissement. Pour le budget assainissement, les résultats propres cumulés sont les suivants : 27 000,64 € pour le fonctionnement et 481,74 € pour l'investissement.

Après discussion et réponse aux différentes questions, Monsieur le Maire se retire de la salle pour faire procéder au vote. Le compte administratif du budget principal est approuvé à l'unanimité, ainsi que celui de l'assainissement.

► Approbation du compte de gestion 2016 du budget général et du budget annexe d'assainissement :

Monsieur le Maire nous demande d'approuver les comptes de gestion présentés par Mr Le Naour, receveur principal, qui sont en tout point identique aux comptes administratifs présentés précédemment.

Ces comptes de gestion sont approuvés, à l'unanimité des membres présents.

► Délibération affectation des résultats budgétaires 2016 (budget général et assainissement) :

Après avoir approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2016 et considérant qu'il y a lieu de respecter l'équilibre budgétaire, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation des excédents de fonctionnement.



Pour le budget principal : considérant que le déficit d'investissement cumulé s'élève à 48 712,26 € et que les restes à réaliser présentent un excédent de 1 064,00 €, il est obligatoire de virer de la section de fonctionnement vers la section d'investissement la somme de 47 648,26 € et le solde de 575 382,03 € sera reporté en recettes de fonctionnement, pouvant servir, selon les besoins, au financement des futurs projets d'investissements.

Pour le budget assainissement : l'excédent d'investissement cumulé s'élève à 481,74 €, et en l'absence de restes à réaliser, il n'est pas obligatoire de faire un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement et le solde de 27 000,64 € sera reporté en recettes de fonctionnement, pouvant servir, selon les besoins, au financement des futurs projets d'investissements. Cette délibération est adoptée, à l'unanimité.

► Délibération subvention d'équilibre pour le budget CCAS 2017 :

Monsieur le Maire informe que le besoin de financement pour équilibrer le budget CCAS 2017 s'établit à 417,72 €, qui sont à prévoir dans les dépenses du budget principal de la commune. Compte tenu des informations données sur le fonctionnement du CCAS et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le versement de cette subvention au profit du budget CCAS.

► Délibération participation du budget assainissement au budget général 2017 :

Monsieur le Maire informe qu'une participation doit être versée au budget principal. Cette participation du budget assainissement est représentative des frais de personnel relative aux interventions des agents communaux sur la lagune d'assainissement collectif.

Comme pour les deux années précédentes, la participation annuelle 2017 est évaluée à 1 400,00 €. Il convient de budgéter ce montant en recettes sur le budget principal de la commune et en dépenses sur le budget annexe assainissement.

Après en avoir délibéré, cette proposition de participation est adoptée, à l'unanimité.

► Délibération création d'un budget annexe lotissement :

Pour débiter les études d'aménagement d'un futur lotissement communal, Monsieur le Maire propose la création d'un budget annexe lotissement avec une avance de 20 000 € prise sur le budget principal (remboursable après vente des lots). Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

► Vote des budgets 2017 (général, assainissement et lotissement) :

Monsieur le Maire nous fait une présentation détaillée des budgets primitifs (principal et assainissement) pour l'année 2017, résultant des travaux de la commission Finances.

Le budget principal (dont excédent reporté de 575 382,03 €) s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 1 035 423,03 €. Pour l'investissement (dont déficit reporté de 48 712,26 €), il s'équilibre en recettes et dépenses à 921 907,91 €.

Le budget annexe assainissement s'équilibre, en recettes et dépenses d'exploitation, à 36 310,15 € (dont excédent reporté de 27 000,64 €) et, en recettes et dépenses d'investissement, à 28 719,33 € (dont excédent reporté de 481,74 €).

Le budget annexe lotissement s'équilibre, en recettes et dépenses d'investissement, à 20 000 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les budgets pour 2017, tant pour le budget principal, que pour les budgets annexes assainissement et lotissement.

► Candidatures bar restaurant : examen et choix :

Monsieur le Maire nous informe du retrait d'un des candidats à la reprise du bar-restaurant suite à des problèmes de santé. La candidature d'Olinka Notin est retenue à l'unanimité sous la condition d'un accompagnement de son projet par la structure RDI (Rhône Développement Initiative).

► Demande de subvention : manifestation anniversaire club de foot de Villechenève :

Monsieur le Maire nous informe d'une demande de subvention du club de foot de Villechenève pour l'organisation d'une manifestation pour les 40 ans du club, dans lequel évoluent de nombreux jeunes de la commune. Après débat, Monsieur le Maire propose une subvention de 500,00 €.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition.

► **Questions diverses :**

- Fête du pain : des tracts ont été réalisés et des articles et bannières publicitaires vont paraître sur les journaux. Une réunion avec le comité de pilotage est prévue le 20 avril.
- Salle des sociétés : un devis de l'entreprise Thivillier pour des travaux de consolidation du plancher de l'appartement au dessus de la salle des sociétés d'un montant de 8 769,93 € est accepté à l'unanimité.
- Salle polyvalente : il est proposé de remplacer le lave-vaisselle de la salle polyvalente par celui de la cantine et d'acheter un nouvel équipement pour la cantine avec adoucisseur incorporé pour un montant de 2 871,60 € TTC (installation comprise). Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.